

Châteaubriant aux XIV^e et XV^e siècles : un exemple de ville seigneuriale en Bretagne médiévale

Consacrer une communication ou un article à Châteaubriant aux XVI^e et XV^e siècles surprendra, sans doute, le lecteur, familier des choses médiévales. Avec environ un millier d'habitants, la bourgade, voisine des *marches* franco-bretonnes, mérite-t-elle vraiment le nom de ville ? Nos recherches sur le réseau urbain armoricain nous avaient amené à entrevoir seulement cette petite localité et son château, à utiliser sans insister quelques témoignages historiques et archéologiques (1). Quant aux ouvrages anciens, encore très utiles, ceux de l'abbé Goudé et de ses continuateurs, ils sont davantage consacrés à dresser l'historique d'un haut lignage féodal, aux descendants de Brient et aux Laval, qu'à la description d'une ville, de ses monuments, de ses rues et de ses quartiers, qu'à l'examen de ses activités multiples (2).

Reprenant des textes connus mais utilisant aussi les aveux de la fin du Moyen Âge et des Temps Modernes, les livres-rentiers de la seigneurie, les actes de la Chancellerie et de la Chambre des Comptes de Bretagne, déposés à Nantes, nous avons découvert un centre encore très proche de la cam-

(1) LEGUAY (J.P.), *Les villes bretonnes à la fin du Moyen Âge* (1364-vers 1514-1515), thèse dactylographiée de l'Université de Bordeaux III, Bordeaux 1978, partiellement reprise dans « *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles* », éditions Maloine, Paris, 1981.

(2) GOUDÉ (Ch.), *histoire de Châteaubriant*, baronnie, ville et paroisse, Rennes, 1870 — CHAPRON (J.), Châteaubriant, vieille ville, château, *Bulletin de la société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, tome 68, 1928, pages 91 à 105 — COSSON (Yves), *Le vieux Châteaubriant par l'image*, Ch. 1976 — LEGOUAIS (Francis), *Châteaubriant dans l'histoire, de la préhistoire aux temps modernes*, brochure dactylographiée, Bibliothèque municipale 1980 — BUFFÉ (Marcel), *Une cité dans l'histoire, Châteaubriant*, éditions CID, Nantes 1982. Ce dernier volume, le plus récent, n'a pas malheureusement la qualité du vieux travail de Ch. Goudé et certaines interprétations surprennent : le mais introduit dans le pays par... les croisés !

pagne mais intéressant à deux titres : par ses quatre fonctions principales et par un paysage original que domine une des plus belles forteresses d'Armorique.

Fonctions et tissu urbain constituent la matière de cet article.

I — Les multiples fonctions d'une petite ville des marches

La chronologie et l'histoire donnent à Châteaubriant quatre fonctions importantes : militaire, administrative, fiscale et économique.

1 — De son lointain passé, rappelé dans une étude récente (3), la ville du temps des Montforts conserve tout d'abord *sa fonction militaire*, attestée dans la pierre par l'une des plus belles forteresses d'Armorique et par une enceinte urbaine voisine.

Châteaubriant appartient à cette ceinture de défenses garantissant et assurant la fixité de nos frontières. Au même titre qu'Antrain, Fougères, Vitré, La Guerche, Ancenis, Clisson, Machecoul... elle constitue un maillon du réseau fortifié proche des « marches » ou secteur frontalier d'étendue variable et de statut complexe, séparant le duché du royaume de France (4). Pour être plus précis, la ville et son château contrôlent, d'une petite élévation d'une soixantaine de mètres d'altitude, la vallée de la Chère, affluent de la Vilaine, orientée d'est en ouest, assurant la liaison entre l'Anjou et la Bretagne intérieure par Pouancé, Derval et Redon, à la limite des comtés de Rennes et de Nantes. Sur cet axe majeur se greffent deux autres ruisseaux et leurs vallées, le Choisel au nord et le Rolard au sud.

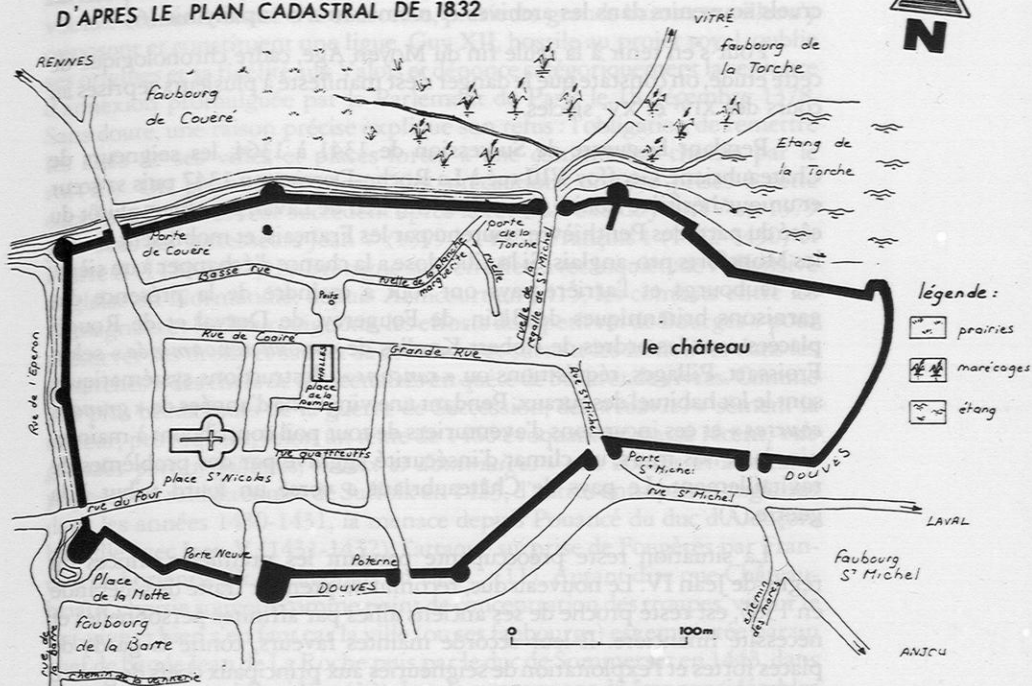
Ce site de convergence de vallées fluviales, propice à un rôle d'étape et de carrefour, est loin de favoriser entièrement les communications. Dans ce pays vallonné et boisé, l'eau a tendance à stagner dans les fonds de vallées.

(3) BOUVET (Ch.), A propos des premiers seigneurs de Châteaubriant aux XI^e et XII^e siècles, *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Atlantique*, tome 122, 1986, pages 77 à 105.

(4) Un ouvrage fondamental sur les « marches » paraîtra prochainement. Il s'agit de la thèse de R. CINTRÉ, intitulée : *Vie politique, économie et société en pays de frontière au Moyen Âge, les marches franco-bretonnes au XV^e siècle et les relations entre la Bretagne et les provinces voisines*. En attendant sa publication, le lecteur se reportera avec profit à son mémoire de maîtrise de l'Université de Rennes II, « *les marches de Bretagne au XV^e siècle* », Rennes, 1972. On utilisera aussi le récent livre d'A. Chédeville et de N.Y. Tonnerre, *La Bretagne féodale XI^e-XIII^e siècle*, collection Ouest-France Université, Rennes 1987.

CHATEAUBRIANT

D'APRES LE PLAN CADASTRAL DE 1832



La terre, produit de décomposition des schistes, retient en effet l'humidité et la moindre dépression est obstruée par des nappes d'eau et par des sols fangeux. Les étangs de la Torche et de Choisel sont deux exemples parmi d'autres. La ville a dû retrouver refuge sur les premières pentes d'une colline au midi de la Chère (5).

Ce rôle militaire, à proximité du « pays marchois », des « fins », « lizières », « mettes » et autres appellations du même genre qui servent à définir les confins de l'Armorique (R. Cintré) a été fondamental dès l'apparition au XI^e siècle du château de Brient puis d'un embryon urbain. La présence d'un seigneur, d'une garnison, la possibilité de trouver refuge en

(5) DENIZEAU (M.), Chateaubriant, *Annales de Bretagne*, 1947, pages 168 à 174 (étude de géographie urbaine).

cas de danger sont des éléments propices au développement futur. Mais les conflits incessants qui jalonnent l'histoire des marches ont laissé aussi de cruels souvenirs dans les archives et même dans la toponymie (6).

Pour s'en tenir à la seule fin du Moyen Age, cadre chronologique de cette étude, on constate que le danger s'est manifesté à plusieurs reprises au cours des XIV^e et XV^e siècles.

Pendant la guerre de Succession de 1341 à 1364, les seigneurs de Châteaubriant, Geoffroy VIII tué à La Roche-Derrien en 1347 puis sa sœur et unique héritière Louise, épouse de Guy XII de Laval, penchent plutôt du côté du parti des Penthièvre, soutenu par les Français, et mobilisent contre les Montforts pro-anglais. Si la ville close a la chance d'échapper à un siège, ses faubourgs et l'arrière-pays ont tout à craindre de la présence des garnisons britanniques de Blain, de Fougeray, de Derval et de Rougé, placées sous les ordres de Robert Knolles de « *moult renomée* » selon Froissart. Pillages, réquisitions ou « *rançons* », destructions systématiques sont le lot habituel des ruraux. Pendant une vingtaine d'années de « *grandes courses* » et ces incursions d'aventuriers de tout poil contribuent à maintenir, dans nos murs, un climat d'insécurité aggravé par des problèmes de ravitaillement. Le pays de Châteaubriant a versé un lourd tribut à la guerre (7).

La situation reste préoccupante pendant les premières années du règne de Jean IV. Le nouveau duc, reconnu au premier traité de Guérande en 1365, est resté proche de ses anciens alliés par affinités personnelles et nécessité financière. Il leur accorde maintes faveurs, confie la garde de places fortes et l'exploitation de seigneuries aux principaux chefs de guerre qui l'ont servi. Derval et Rougé sont toujours tenus jusqu'en 1377 par R. Knolles, un brillant capitaine mais un inquiétant voisin pour les Castelbriantais (8). « L'anglomanie » (sic) réelle ou supposée de Jean IV aboutit en 1373 à la rupture avec Charles V puis à une intervention dans le duché des forces royales, conduites par Du Guesclin. Châteaubriant, alors gouvernée par Guy XII au nom de son épouse, se rallie sans hésitation. Le duc, accusé de félonie, vite isolé, prend le chemin de l'exil outre-Manche, d'où il

(6) Châteaubriant a été le théâtre de fréquentes opérations de guerre pendant l'époque féodale. Citons notamment : les conflits avec les sires de Vitré et les comtes d'Anjou à l'époque féodale, l'attaque d' Amaury de Craon en mars 1222, l'occupation de la ville par Louis IX en 1234...

(7) Sur la guerre de Succession, nous renvoyons nos lecteurs aux pages et à la bibliographie que nous donnons dans *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale*, 1213-1532, Rennes 1983, pages 98 à 130. Se reporter également à R. CINTRÉ, les marches op. cit.

(8) JONES (M.), *Ducal Brittany*, 1364-1399, Oxford 1970, page 74.

ne revient que pour de brèves expéditions sur le continent (9). Quelques années plus tard, quand Charles V prend la malencontreuse décision de vouloir réunir le duché à la couronne, plusieurs grands barons et villes s'y opposent et constituent une ligue. Guy XII, hostile au projet royal, oublie ses origines et sa fidélité aux Valois et dénonce catégoriquement la sentence d'annexion promulguée par le Parlement de Paris le 18 décembre 1378. Sans doute, une raison précise explique son refus : l'obligation de remettre les clefs de ses villes et places-fortes à une commission choisie par le roi (10). On peut supposer que des précautions ont été prises à cette occasion. D'autres leur succèdent après le retour d'exil de Jean IV en 1379 puis sous ses successeurs Jean V (1399 à 1442). François I (1442-1450) et Pierre II (1450-1457). La Bretagne suit, en effet, avec inquiétude l'offensive anglaise en Normandie, depuis Azincourt en 1415, les combats entre les Armagnacs et les Bourguignons, les efforts du « petit roi de Bourges » pour préserver ses droits et sauver sa couronne et surtout les initiatives dans les « marches » des chefs de mercenaires en quête de butin et de vivres. Comme aux plus beaux jours de la guerre de Succession, des « courses » sèment la terreur, provoquent, selon un texte de 1466 évoquant un passé récent, « *de grandes pertes, pilleries, maux et dommaiges* » aux bourgs et aux campagnes : un raid du comte de Suffolk en 1423, d'autres entreprises anglaises dans les années 1430-1431, la menace depuis Pouancé du duc d'Alençon, brouillé avec Jean V (1431-1432), l'attaque surprise de Fougères par François de Surienne dit l'Aragonais en 1449... (11). Autant dire que Châteaubriant, choisie souvent comme point de concentration des troupes, vit sur le qui-vive et bien s'en faut car la ville (ou ses faubourgs) est emportée par un chef de bande Jean de La Roche puis par le duc de Somerset en 1443, dans des conditions mal élucidées (12). Les dommages ont dû être considérables puisqu'ils justifient, trois ans plus tard, une exonération d'impôt.

(9) LA BORDERIE (A. de) et POCQUET (B.), *L'histoire de la Bretagne*, tome IV, Rennes, rééd. 1972 page 48 — POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.A.), la dernière phase de la vie de Du Guesclin, l'affaire de Bretagne, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome 125, 1967, pages 142 à 189 — BREJON DE LAVERGNÉE (J.), La confiscation du duché de Bretagne par Charles V (1378), *M.S.H.A.B.*, tome LIX, 1982, pages 329 à 343.

(10) LEGUAY (J.P.), *Fastes et malheurs*, op. cit., page 199.

(11) LA BORDERIE (A. de), Châteaubriant, ses archives et ses institutions municipales, *Revue des Provinces de l'Ouest*, tome I, 1853, pages 177-179.

(12) GAUSSIN (P.R.), *Louis XI, roi méconnu*, Paris 1976, pages 226 et suivantes — POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, une idée politique de Louis XI, la sujétion éclipse la vassalité, *Revue historique*, tome CCXXVI, 1961, pages 383-398 — DUPUY (A.), *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, 2 volumes, Paris 1880.

La victoire de Charles VII en Normandie et la fin des hostilités desserrent provisoirement l'étau et permettent à Châteaubriant de connaître quelques années de répit. Mais les relations entre le royaume et le grand duché se détériorent pendant la seconde moitié du XV^e siècle, du temps de Louis XI et du duc François II (1458-1488). A un climat de méfiance succèdent vite les intrigues, les coups fourrés puis l'état de belligérance. La Bretagne participe aux dernières guerres féodales, aux ultimes entreprises des barons révoltés contre un pouvoir autoritaire et centralisateur (12). François II adhère à la Ligue du Bien Public en 1465, soutient le prince Charles de France, duc de Normandie, contre son frère, s'allie à Charles le Téméraire et aux Anglais dans les années 1471-1475... La montée des périls, la concentration de forces ducales, la présence des troupes françaises à Ancenis et à Pouancé en juillet 1471 suscitent d'autant plus d'inquiétude dans « le *pays marchois* » en général et à Châteaubriant plus précisément dont les défenses sont estimées insuffisantes par les commissions d'enquête qui sillonnent la région (13). L'enceinte de la ville est faible, mal entretenue, dépourvue de boulevards devant les portes et de tours d'artillerie. Aussi les années qui précèdent les dernières guerres pour l'indépendance sont-elles marquées par une intense activité militaire. Plusieurs impôts, surtout des *billets* sur les vins (cf. plus loin), sont levés avec l'autorisation ducale et l'argent récolté est affecté à la défense, à la restauration des murs vers 1460-1480 (14), à l'achat d'armes blanches et de canons, à l'entretien d'une petite garnison (15). On mobilise aussi les ruraux, de deux à quatre lieues à la ronde, pour des tâches d'utilité publique, l'entretien et l'élargissement des fossés et assurer le guet. Des textes de 1464 et de 1467 en précisent les modalités d'exécution : « *Octroy et pouvoir à Monseigneur de Laval, sire de Chateaubriant de contraindre et compeller tous et chascuns les subgetz de bas estat de ladicte chastellenie et des paroisses cy après nommées, savoir Saint-Aubin des Chasteaux, Saint-Vincent, Louisfert, Auverné, Maisdon et Vouvantes à fère et esdiffier les douves et fossés qui sont pour la fortiffication de ladicte ville* » (16).

(13) A.D.L.A. B 8 f. 81 v, f. 22 v., commission à Messire Michel de Partenay, Jehan de Manhugeon, Charles et Bertrand du Parc et Olivier Baud d'aller visiter les fortifications de Rennes, de Fougères, de Saint-Aubin, de Vitré et de Châteaubriant, Ancenis.

(14) A.D.L.A. B 8 f. 45 v.

(15) A.D.L.A. B 6 f. 109, le sire Jehan de Kérimel est envoyé le 3 juin 1468 commander la garnison de Châteaubriant. Dom MORICE Preuves III 458, mandement à Berthelot de la Ville-Eon et à Pierre de Guibriac de se retirer à Châteaubriant avec vingt gentilshommes et quarante archers.

(16) A.D.L.A. B 3 f. 158, 163 v. B 5 f. 139 v. E 128 n. 2 (30 juin 1479)... le service en 1479 est de trois mois avec possibilité de rachat.

Un grand officier, le capitaine, secondé par un véritable état-major, prend les mesures qui s'imposent, en l'absence des seigneurs. La capitainerie de Châteaubriant n'a pas le prestige de celle de Nantes ou de Rennes ; elle n'est pas, pour autant, négligeable. Plusieurs titulaires, membres le plus souvent de la petite et de la moyenne noblesse, s'y succèdent régulièrement depuis le XIV^e siècle : Hervé de La Touche en 1384, Messire Jehan de Kérimel en 1468, Jehan d'Acigné en 1488 (17).

La disparition de Louis XI, en 1483, n'apporte pas la paix désirée par le menu peuple accablé d'impôts et fatigué de ces luttes stériles. La crise devient même interne. La politique du duc vieillissant et de son principal ministre le Vitréen Pierre Landais fait des mécontents et parmi les opposants, responsables de la chute du favori, figurent Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant et son époux Guy XIV, comte de Laval. La rupture est consommée depuis 1485, date à laquelle le duc François II a pris la décision d'envoyer son fidèle écuyer Tanguy du Pontbriant surveiller, avec une vingtaine d'hommes, la forteresse. La mesure, accompagnée de la remise des clefs et de l'artillerie, a profondément déplu et « Madame de Laval » n'a pas caché sur le coup son mécontentement, disant que « *la malveillance que avions avec elle n'est aucunement justifiée* ». François II s'est finalement incliné et a rappelé son écuyer. Mais le mal est fait et la suspicion demeure (18). C'est dans le château que le comte et la comtesse accueillent en 1487 une soixantaine de factieux conduits par le maréchal de Rieux. C'est là qu'à l'instigation des ambassadeurs de la régente Anne de Beaujeu, les dissidents prennent une décision lourde de conséquences, la reconnaissance des droits du jeune roi Charles VIII à succéder au duc, et acceptent l'aide de 6000 soldats étrangers. Les accords de Châteaubriant, jugés par les historiens comme une trahison, livrent en fait le duché aux Français.

La suite des événements le confirme et est dramatique pour notre ville. Les troupes royales, au nombre de 12 000 hommes, au lieu des 6000 prévus, conduites par des officiers aussi remarquables que Louis de La Trémoille, bien équipées en artillerie mobile, traversent les « marches » et s'emparent sans difficulté des places fortes. Châteaubriant allait être victime de sa situation. Mais, avant d'évoquer en conclusion, ces événements dramatiques, il convient de rappeler ses autres fonctions.

2 — Châteaubriant est à la tête d'une vaste baronnie franco-bretonne, comprenant aussi les places-fortes, bourgades et seigneuries de Candé, de Vioreau, de Beaumanoir, de Montafilant, de la Hardouinaye, de Bain, du Bodister, du Guildo, etc... (18). Le domaine armoricain des Laval

(17) A.D.L.A. E 135/4 et B 6 f. 209 (3 juin 1468).

(18) Bibli. Nat. ms fr. 22340 f. 200 et Dom MORICE Preuves III, 463, 4 avril 1485 — LA BORDERIE (A. de), *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne*, Rennes 1889, page 9.

est encore plus vaste puisqu'il s'étend sur Bécherel, La Guerche, La Roche-Bernard, Malestroit, Marcillé-Robert, Montfort, Vitré et les Huguetières au sud de Nantes (19).

Le château est une des résidences favorites des seigneurs et de leur cour célèbre pour ses fêtes et ses dépenses. Plusieurs personnages ont signé leur passage dans les écrits et dans la pierre et leurs noms sont étroitement associés à l'histoire du duché comme conseillers, diplomates, chefs de guerre ou tuteurs des princes et des princesses. A Louise de Châteaubriant, héritière en 1347 de la famille fondatrice et épouse de Guy XII de Laval succède, en 1383, son neveu Charles de Dinan, brillant homme de guerre, compagnon de Du Guesclin, seigneur de Montafilant en Corseul (mort en 1418). Les hasards de la vie font que ses trois fils décèdent sans laisser d'enfants : Rolland (mort en 1419), Robert, devenu Cordelier en 1428 et Bertrand (mort en 1444). Leur nièce, Françoise de Dinan (mort en 1500), une femme remarquable, un temps gouvernante d'Anne de Bretagne, apporte le grand fief à son vieil époux Guy XIV de Laval puis à ses descendants : son fils puis petit-fils, François de Laval (mort en 1503) et Jean de Laval (mort en 1543) (20). Les archives familiales et les comptes des différentes seigneuries soulignent l'importance de notre ville dans ce puissant ensemble territorial. Il ne se passe pas d'année sans que le receveur des Huguetières ne signale l'expédition à Châteaubriant, via Nantes, de charrettes et de chariots remplis de vivres, de sel, de poissons du lac de

(19) BROUSSILLON (B. de), *La Maison de Laval, étude historique*. Paris 1895-1903 (cinq volumes) — MUSSAT (A.), *Le château de Vitré et l'architecture des châteaux bretons du XIV^e au XVI^e siècle*, *Bulletin Monumental*, tome 133-11, 1975, pages 131 à 136.

(20) Charles de Dinan, le plus connu des grands barons de Châteaubriant, combattit aux côtés de Du Guesclin puis servit fidèlement Jean IV après son retour d'exil en 1379 ; il participa à plusieurs expéditions notamment contre Brest occupé par les Anglais, figura régulièrement au Conseil et aux États de Bretagne. Il a cherché à réconcilier le duc avec les Clisson-Penthièvre. On le retrouve mêlé aux affaires duciales sous Jean V jusqu'à sa mort en 1418.

Son fils Rolland, malade et simple d'esprit, meurt en 1419 sans laisser d'enfants. Son frère cadet, Robert, lié aux Penthièvre par sa femme Jeanne de Châtillon, petite-fille de Charles de Blois, reste néanmoins fidèle à Jean V après l'attentat de 1420. Cet excellent guerrier, connu pour ses exploits, se retire du monde en 1428 et devient frère cordelier. Le troisième fils de Charles de Dinan, Bertrand, seigneur des Huguetières, devient baron de Châteaubriant de 1428 à 1444, date de sa mort. Lui aussi est un administrateur, un soldat (capitaine de Nantes) et un homme politique, membre actif du conseil ducal. Il combat en France sous les ordres d'Arthur de Richemont. Avec lui s'éteint la lignée des Dinan-Châteaubriant. La succession est alors assurée par leur nièce, Françoise de Dinan, fille d'un quatrième frère, Jacques de Dinan. Cette femme remarquable, un moment fiancée au prince Gilles de Bretagne, épouse un vieillard Guy XIV de Laval. On la retrouve à la cour de François II et de la duchesse Anne dont elle a été la gouvernante. Son fils François de Laval lui succède en 1500.

Grandlieu, de vin, de bois, d'outils, voire même de filets de pêche et de matériel de chasse, ne fasse état de l'envoi de bêtes à cornes et de porcs pour les banquets (21). Ce va-et-vient continu de véhicules de transport et de messagers donne la mesure du rayonnement de la cour des maîtres de céans.

La seigneurie castelbriantaise est, de fait, vaste et prestigieuse. Elle réunit, dans un premier ensemble domanial, onze paroisses situées dans le diocèse de Rennes et onze autres dans celui de Nantes, et ses principales subdivisions se nomment les châtelainies de Teillay, du Teil, de Corps-Nuds, de Vioreau, de Piré (22).

Les aveux rendus au duc à chaque succession distinguent soigneusement les recettes de l'agglomération de celles des paroisses circonvoisines de Juigné, d'Erbray, de Rougé, de Ruffigné... Une belle étude du paysage rural, des lieux-dits, de l'exploitation des terres, des voies de communication pourrait être entreprise à partir de tels documents dont l'intérêt est resté en partie méconnu (23).

L'administration d'un pareil ensemble domanial a nécessité la présence en ville et dans la campagne d'un personnel nombreux et qualifié. La perte des archives de la ville nous empêche de découvrir ces responsables locaux qui constituaient, sans doute, une élite au sein de la bourgeoisie. De brèves allusions font retrouver le sénéchal qui présidait les séances du tribunal où se rendaient la basse, moyenne et haute justices, la « justice de sang » symbolisée par des fourches patibulaires à six piliers dressées sur une élévation, au milieu des landes et sur le bord du chemin nantais. On perçoit la présence sporadique d'un alloué, second du précédent, de sergents chargés du maintien de l'ordre, d'un receveur principal et de ses adjoints, de prévôts par secteurs de gestion, de forestiers en grand nombre car les silves sont très étendues dans l'arrière-pays (24). Tous ces officiers, nobles ou roturiers, remplissent, depuis plusieurs générations, les mêmes tâches qui leur apportent, à défaut de gages substantiels, honneur et considération.

(21) SADDIER (Ev.). *Une seigneurie rurale du Pays nantais au XV^e siècle*, D.E.S., dactylographié de l'Université de Chambéry, 1975, pages 37, 114, 117.

(22) A.D.L.A. B 3 f. 61 v., B 8 f. 23 — Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, tome III, 1899, pages 57 et suivantes. Bien que court, le passage consacré à Châteaubriant reste fondamental.

(23) On trouvera quelques allusions à la campagne de Châteaubriant dans la récente thèse de Mlle M. LÉBOIS, *La vie rurale en Bretagne à la fin du Moyen Âge (1365-vers 1525-30)*, trois volumes dactylographiés, Université de Rennes II, 1986.

(24) OHEIX (A.), *Essai sur les sénéchaux de Bretagne des origines XIV^e siècle*, Rennes 1913, pages 93 à 129 — DELAPORTE (R.), *Les sergents, prévôts et voyers féodés en Bretagne, des origines au début du XV^e siècle*, Rennes, 1938.

C'est à Châteaubriant que sont centralisées les recettes qualifiées alors « d'immuables » si elles restent inchangées d'une année pour l'autre, comme les « rentes certaines », l'équivalent des cens ailleurs, ou de « muables » lorsqu'elles sont affermées ou casuelles, susceptibles de supporter les contrecoups et les aléas de la conjoncture politique, économique et climatique. Nous parlons plutôt, maintenant, de droits fonciers, fixés par l'usage ou par contrat et soulignant l'emprise du propriétaire du sol (ou « fons »), de droits de ban qui résultent du pouvoir de commander, de contraindre, de sévir du seigneur dans les limites de sa seigneurie, de taxes sur la circulation et les échanges commerciaux, etc...

Les aveux de la fin du XV^e siècle et du XVI^e permettent de connaître avec précision les « rentes » levées en ville, dans les faubourgs et dans les paroisses voisines, en deux termes, à la Saint Jean et aux fêtes de Noël. Ces taxes réelles frappent les maisons, les jardins, les terres cultivées, les « gastes » qui sont des lots abandonnés ou restés en friches, les locaux artisanaux, des « hébergements » parfois synonymes de véritables fermes ; elles rapportent peu, trente-huit livres en monnaie de compte. Chaque contribution est faible, 8 sous 3 deniers en moyenne par habitation et par an mais avec des variations par quartier intra et extra-muros ; elle est pratiquement inamovible pendant une ou plusieurs générations, si bien que d'un aveu à l'autre, il n'y a guère de changement, sinon d'appellation de tenancier. Un tel loyer est plutôt symbolique, l'expression du pouvoir éminent que le seigneur entend conserver sur ses sujets (25).

Sous l'appellation générique de « coutumes » se glisse un ensemble de droits dont la perception est affermée. Ils pèsent sur différents produits consommables ou à usage industriel, traversant la ville ou vendus et achetés sur place. Ils sont très intéressants à examiner dans la mesure où ils sont le reflet des activités de la localité et de son hinterland. Malheureusement pour nous, les aveux d'ici se bornent à signaler les « fermes de la prévôté, du bouteillage, du fournage, du pavage et du buschage », sans plus de détails, et à leur attribuer un rapport annuel global. La première imposition, perçue dans toute l'agglomération, intéresse sans doute les denrées communes : les céréales, les animaux sur pied, la viande, les graisses, les produits laitiers, le sel... les textiles et les cuirs, les métaux ; le bouteillage, connu ailleurs, est alimenté par le négoce des boissons ; le buchage par le bois d'œuvre et de chauffage. Quant au pavage qui se généralise dans plusieurs villes armoricaines où il porte sur des produits pondéreux transportés par véhicules à roues, il est associé, comme son nom l'indique, à l'entretien et à l'aménage-

(25) Plusieurs études sur la seigneurie bretonne peuvent servir de comparaison. Nous avons publié une bibliographie dans *Fastes et Malheurs* op. cit... pages 227 à 229, en mettant l'accent sur les travaux de J. GALLET, de M. KESSEDJAN, de M. CHAUVIN, de J. KERHERVÉ ou encore d'A. LE GOFF et d'A. THOMAS...

ment des chaussées et suggère donc qu'un effort a été peut-être fait, pour paver les principales artères. Le fournage est mis au nombre des banalités traditionnelles. Personne n'a le droit, sauf autorisation spéciale ou privilège, de cuire son pain à domicile sous peine d'amende ; chacun est obligé, au contraire, utiliser le four du seigneur, situé à proximité de la tour du même nom et de la chapelle Saint-Nicolas. Contrairement à ce qu'on disait jadis, le fournage n'es pas forcément d'un excellent rapport pour son propriétaire. Le four est affermé à un personnage haut en couleur, le « fournier » dont l'honnêteté n'est pas toujours scrupuleuse. L'entretien du foyer coûte cher ; il faut remplacer périodiquement les briques réfractaires et leur achat ampute les bénéfices réalisés.

Même regroupés en une ou deux fermes, ces droits rapportent moins que la vente du bois, de l'herbe et des bestiaux. L'aveu de 1500 donne l'équivalent de 353 marcs un tiers d'argent ; mais la somme tombe à 160 livres en 1541 pour l'ensemble, à l'exception du buchage mis à part et estimé à 15 sous !

Les archives locales font état d'autres prestations seigneuriales. Sous la brève rubrique « *papiers et seaux* » se cache un ensemble complexe de prélèvements pour enregistrer les papiers officiels, à chaque validation de contrat ou d'acte notarié par le sceau du seigneur, pour les frais d'écriture et de parchemin... soit 25 livres en 1541. Les « *taux et amendes* » proviennent de l'exercice de la justice, de cet instrument de coercition redoutable... quand il est efficace, de ce privilège recherché mais coûteux pour ce qu'il rapporte, tout juste 20 livres en 1541, à peine de quoi couvrir les frais d'entretien de la salle d'audience et des prisons, payer le personnel, le bourreau ! La baronnie renferme plusieurs moulins céréaliers et industriels, tous affermés à des particuliers, à des « moulniers »... Ces appareils s'accompagnent de nouvelles banalités payées en nature. On en connaît sept pour la seule agglomération, six à eau et un à vent, tous « *bladerets* » (« à blés ») sauf un « à tan » dont les meules servent à broyer les écorces de chêne pour obtenir du tanin. D'après les informations données, ils fonctionnent sur le bord des ruisseaux et des étangs précédemment cités, produisent davantage de farine de seigle que de blé... Leur location est libellée en « septiers », divisés chacun en 16 boisseaux (26).

Il manque plusieurs rubriques dans cet inventaire des droits seigneuriaux. Peut-être n'offrent-elles aucun intérêt ? Les aveux ignorent curieusement les tailles abonnées, les « *poys et crocs* » (poids et mesures), les droits de déshérence et de bâtardise, les « *lods et ventes* » perçus à chaque

(26) A.D.L.A. B 2101 et B 2102 aveux du 29 septembre 1500, du 9 novembre 1503 et du 2 décembre 1541.

changement de tenancier, de locataire. Le banvin existe pourtant, d'une durée de quinze jours à Châteaubriant contre quarante jours à La Guerche ; pendant ce laps de temps, le maître a seul le droit d'écouler son vin et son cidre sur le marché, à l'abri de toute concurrence.

Les aveux n'oublient pas de consigner des usages qui semblent sortir d'un autre âge ou qui sont devenus, au fil des siècles, des divertissements pittoresques... sauf pour ceux qui les subissent ! A la fin du Carême, les poissonniers accusés, à tort ou à raison, d'avoir largement profité des interdits religieux, sont l'objet d'une curieuse brimade, légalisée par la présence des autorités seigneuriales, un « saut » ou plongeon forcé dans l'étang du château ou, à défaut, dans celui de Choisel, sous l'œil amusé des badauds ! Les bouchers ne sont pas épargnés puisqu'ils sont tenus de conduire du bétail au château, à chaque déplacement du seigneur et de sa suite (27). Quelques corvées, réservées aux « *mensonniers* » (les demeurrants) de certains quartiers urbains, ont échappé à l'oubli général. Ainsi les domiciliés de la Barre et de la Vannerie, une minorité de familles, doivent faner les foins de Monseigneur dans la prairie de « l'Isle Gaultier », mais reçoivent, en contrepartie, une indemnité journalière de 2 deniers « *pour le pain* ». Ceux de la Rouerie participent à l'encavement des barriques, une fois l'an, à « l'hostel » des Laval (27).

La documentation ne permet pas de conclure sur la gestion seigneuriale. Il est probable que l'ensemble des droits énumérés, perçus par des receveurs ou pulvérisés en petites fermes, n'est guère productif. Plus fructueuse est l'exploitation des silves et des herbages péri-urbains. La vente du bois d'œuvre, des fagots et du charbon de bois, l'élevage forestier des bovins et des porcs, les droits de cornage (pacage) et de porçage (panage) sur les troupeaux villageois, l'affouage du bois mort, le produit des métairies sont, sans doute, aussi rémunérateurs qu'aux Huguetières, autre propriété familiale (28). L'aveu de 1500 attribue à la forêt de Juigné, riche en minerai de fer et en forges un revenu annuel de 150 livres, au petit Bois Hamon de « haute futaille » et de taillis 10 livres, aux « prés de l'Isle Gaultier et de la Demoiselle » 25 livres, au « pré de Choischeu » 15 livres, aux « Grands Prés de Beauvoirs » 20 livres (29).

(27) Se reporter pour plus d'information au petit ouvrage de l'abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Usages et droits féodaux en Bretagne*, Rennes, 1902.

(28) SADDIER (Ev.), *Les Huguetières* op. cit., pages 63-69. Le pacage ou cornage désigne les taxes sur les « aumailles » ou bovins, le panage ou porçage sur les porcs, le droit d'affouage sur le ramassage du bois mort.

(29) A.D.L.A. B 2101 (1500) F. 1 v.

3 — La fin du Moyen Age a vu naître et se développer en Armorique, comme dans d'autres grands fiefs, une fiscalité lourde et oppressante, digne d'un État moderne (30). Châteaubriant n'y a pas échappé et constitue même un *centre de perception* intéressant. C'est de certains impôts que sont nées les premières institutions municipales.

Rappelons à nos lecteurs que les grands impôts médiévaux directs et indirects sont exigés partout, aussi bien dans les grands fiefs que sur le domaine du souverain. Les vassaux en acceptent le principe à l'occasion de la tenue des états de Bretagne mais exigent, en contrepartie, la remise de *lettres de non-préjudice* qui garantissent leurs droits et leurs privilèges (31).

Le fouage, levé par feu ou unité fiscale, assure, à la fin du Moyen Age, presque les deux tiers des recettes du duché. Mais il est plutôt réservé aux ruraux. Les bourgeois de Châteaubriant en ont été exemptés sous le duc François 1^{er}, en 1446, pour les soulager de leurs misères après l'attaque anglaise de Sommerset. Les paroisses voisines et une fraction des faubourgs continuent de le payer et sont lourdement taxés, si bien que l'exonération est un privilège très convoité et souvent discuté (32). Un document d'une exceptionnelle qualité, le registre de la réformation générale des feux bretons des années 1426-1430, complété par d'autres enquêtes, permet de connaître avec un minimum de précision la population contribuable et les exemptés par privilège (nobles, clercs, officiers, certains métayers...) ou à cause de leur misère.

Voici quelques données recueillies autour de Châteaubriant (33).

Saint-Jean-de-Béré, visité le 3 mai 1428, par deux envoyés de la Chambre des Comptes, Eon Poffrai et Jehan de Coësmes, abrite, dans ses limites, 15 nobles et hommes de loi, 15 métayers et 212 « chefs d'ostels » contribuables, soit 242 individus représentant peut-être un millier de personnes avec leurs familles.

Au même moment, Rougé a 2 nobles, 1 avocat, 1 sergent, 16 métayers, 13 mendiants et 259 contribuables; Rouffigné 1 sergent, 10 pauvres, 76 contribuables; Erbray, 1 noble, 1 sergent, 6 métayers, 24 pauvres, 179 contribuables; Derval 11 nobles, 12 métayers, 13 mendiants,

(30) KERHERVÉ (J.), *L'État breton aux XIV^e et XV^e siècles, les ducs, l'argent et les hommes*, 2 volumes, éditions Maloine, Paris 1987 (abondante bibliographie).

(31) PLANIOL (M.), *Histoire des institutions de la Bretagne*, tome III, Rennes 1955, pages 273 et suivantes. Le mécanisme de la levée des impôts est décrit.

(32) A.D.L.A. E 209, Macé Boucher de Châteaubriant demande déport de contribution de fouage pour sa maison du temps de François II (date inconnue).

(33) A.D.L.A. B 2988 f.2 à 33.

245 contribuants ; Louisfer 3 sergents, 2 pauvres, 51 contribuables ; Sion 3 métayers et 177 contribuables (33) ; Soudan x... (un blanc) nobles et métayers, 1 sergent et 183 contribuables (33).

La ville s'acquitte d'un autre impôt direct, spécifiquement urbain, *les aides*. Les travaux de J. Kerhervé ont permis de répondre à plusieurs interrogations à son sujet et de dresser des bilans. Cette imposition des citadins qui représente moins de 3 % des recettes ducales, au minimum 4.885 livres, au maximum 13 194, permet, d'après les quote-parts, de situer les bourgades les unes par rapport aux autres. Nantes et Rennes viennent largement en tête avec des contributions qui s'établissent entre 1500 et 2000 livres ; Dinan, Fougères, Quimper, Saint-Malo, Vannes, Vitré, loin après avec environ 400 livres, Guingamp, Lamballe, Morlaix, Redon, Saint-Brieuc, Saint-Malo entre 300 et 350 livres... Châteaubriant arrive en fin de liste avec 60 livres en 1464. Notre ville verse sensiblement la même somme que La Guerche ou que La Roche-Derrien, moins que Landerneau (75 livres), davantage que Montfort-sur-Meu (40 livres), Rostrenen (35 livres), Pont-l'Abbé (30 livres), Jugon (20 livres)... Ces contributions annuelles ne sauraient être totalement utilisées pour établir une hiérarchie urbaine en Armorique. Car les taux ont été souvent le fruit des conventions et les baisses enregistrées peuvent être la conséquence de l'intervention d'une personnalité protectrice. La faiblesse relative et la stagnation de la quote-part châteaubriantaise seraient le résultat d'une promesse respectée du duc François 1 pour permettre le relèvement de la petite cité des marches exsangue après le raid de 1443 (34).

Point de passage privilégié dans le dispositif des marches armoricaines, Châteaubriant a un bureau de perception de droits de douane, de « traites » et de taxes sur les vins (35). On aurait souhaité disposer de comptabilités pour mesurer l'intensité du trafic !

(34) LA BORDERIE (A. de), Châteaubriant, ses archives... op. cit., pages 177 à 179. — KERHERVÉ (J.), op. cit., pages 615 à 626. Voici les taux rencontrés pour les aides.

Années	Sommes totales	Part de Châteaubriant
1463	5335 livres	60 livres
1464 (mai)	4885 livres	40 livres
1464 (déc.)	11514 livres	100 livres
1466 (mars)	8355 livres	60 livres
1466 (déc.)	8823 livres	60 livres
1467 à 1469	8823 livres	60 livres
1473	8733 livres	60 livres
1480	13188 livres	60 livres
1486	8743 livres	60 livres
1487	8643 livres	60 livres

(35) KERHERVÉ (J.), L'État, op. cit., page 114 — CINTRÉ (R.), les marches, op. cit., page

La reprise de la construction militaire, les transformations de l'enceinte, son adaptation à l'usage du canon et aux progrès de la poliorcétique ont nécessité d'autres ressources que celles qui provenaient traditionnellement de l'exploitation des terres et de l'exercice des droits seigneuriaux fonciers et banaux. On ne pouvait envisager la construction et l'entretien des tours, des portails et des courtines avec 559 livres de recettes (selon l'estimation de 1500)! Une fiscalité proprement urbaine, liée à l'effort militaire, est née ici comme ailleurs et, parmi les « *deniers communs* » affectés à la « *cloaison* » figurent surtout des taxes sur le vin et sur le cidre consommés en ville et dans la châtellenie. On les désigne sous le vocable de *billots ou apétissement*. Il s'agit d'une taxation sur les boissons locales et étrangères vendues au détail, dans les auberges et dans les tavernes qui prolifèrent à cette époque (36). En principe, c'est le détaillant qui supporte la charge ; mais, en réalité, il se rembourse légalement en diminuant ou « *apétissant* » en conséquence les mesures qui servent à débiter la boisson. Si le billot est déclaré au vingtième, cela signifie que le tavernier doit verser à la communauté urbaine ou au receveur seigneurial une somme correspondant au vingtième du prix du pot, de la pinte ou de la « *fillette* » mais qu'il récupérera ensuite son argent en réduisant dans les mêmes proportions le contenant ou la quantité servie. Le système est connu dans toute la France et à l'étranger ; seules les appellations changent (37).

Un billot est toujours accordé par le duc à un seigneur ou à une collectivité pour une durée limitée, le temps de parachever une œuvre d'utilité publique ; il est toutefois reductible et tend même à devenir permanent pendant la seconde moitié du XV^e siècle. C'est précisément le cas à Châteaubriant où les Laval se font concéder régulièrement ce type de ressource fiscale.

(36) TOUCHARD (H.), La consommation et l'approvisionnement en vin de la Bretagne médiévale, *M.S.H.A.B.*, tome XL, 1960 — LEGUAY (J.P.), La criminalité en Bretagne au XV^e siècle, délits et répression, *actes du 107^e Congrès national des sociétés savantes*, Brest 1982, *Bulletin Philologique et historique*, tome I, 1982, page 55.

(37) WOLFF (Ph.), Pouvoir et investissements urbains en Europe occidentale et centrale du XIII^e et XVII^e siècle, *Revue historique*, tome 524, octobre-décembre 1977, pages 273 à 311 — CONTAMINE (Ph.), Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Age, aspects financiers et économiques, *Revue historique*, tome 527, 1978, pages — RIGAUDIÈRE (A.), Le financement des fortifications urbaines en France au milieu du XIV^e à la fin du XV^e siècle, *Revue historique*, tome 553, 185.

Voici un tableau des levées connues.

Date de concession	Début de l'utilisation	Durée
13 nov. 1460	1 ^{er} octobre 1461	3 ans
26 avril 1464	1 ^{er} juin 1464	5 ans
26 nov. 1468	1 ^{er} juin 1469	4 ans
date ?	1 ^{er} juin 1473	4 ans
21 sept. 1476	?	4 ans
1487	?	?

(38)

Ces impôts sont affermés, « à la chandelle allumée », au plus offrant, généralement un notable du bourg qui verse une somme globale mais récupère ensuite son avance et cherche à faire des bénéfices. La ferme peut être très rentable si les vendanges sont bonnes, si le commerce n'est pas perturbé par la guerre ou par le passage des routiers. En principe, l'argent du billot sert aux « réparations » de la ville, c'est-à-dire aux fortifications et à l'artillerie. Mais, très vite, l'habitude se prend de détourner des sommes de leur destination pour les employer à d'autres fins : à des réceptions, à la réfection des halles et des pavés, à la poursuite de procès interminables, aux frais d'ambassade et de députation. Aussi a-t-il fallu encore trouver d'autres moyens de financement, s'ajoutant aux billots exigés également des ruraux, des sujets des châtelainies de Vioreau, de Teillay, de Bain et de Piré (38). On y ajoute, dès 1464, une taxe sur le sel exporté en France, à raison de 10 deniers par « charretée » et de 2 deniers « par somme » à dos de cheval, de mulet ou d'âne (39). Toute subvention est la bienvenue. Charles de Dinan avait donné l'exemple en accordant 15 livres de rente à la paroisse Saint-Jean-de-Béré en 1384. Les ducs se montrèrent plus généreux encore ; François II autorisa les bourgeois à utiliser, pour leur défense, le montant des aides locales (40). On voit aussi le receveur de Rennes verser la solde de la garnison de Châteaubriant (41).

Cette fiscalité temporaire au départ mais constamment renouvelée a accéléré le processus d'émancipation de notre cité. Jusqu'au XV^e siècle, les Castelbriantais n'ont disposé d'aucune institution municipale. Leur seule possibilité d'intervention se faisait dans le cadre du conseil de la fabrique qui administre, au temporel, l'église de Béré. Le billot a contribué à renforcer le sentiment collectif d'appartenir à un même corps. Sa concession est faite

(38) A.D.L.A. B 2 f., B 3 f.61 v., B 6 f. 180, B 7 f.27 v., B 8 f.27, B 12f. 114, E 131 f.107.

(39) A.D.L.A. B 3 f.61-62 — LA BORDERIE (A. de), Châteaubriant, op. cit., pages 179-180.

(40) A.D.L.A. B 6 f.180, B 8 f.24.

(41) KERHERVÉ (J.), L'État, op. cit., page 317, note 250.

« au sire et à la dame de Chasteaubriant, au capitaine dudit lieu et aux bourgeois de la dicte ville ». Peut-on aller jusqu'à dire que cette fin de phrase suggère l'existence d'une assemblée générale des chefs « d'ostels » ? Un responsable du maniement des deniers publics fait également son apparition, un receveur ou *miseur*, « choaisi et esleu par les gens (les officiers) desdiz sire et damme, lesdiz cappitaine et bourgeois y appelez » (42). Un *miseur* est connu en 1487, Jacquet Martin, chargé de « recevoir les deniers et devoir de billot » (43). Ce personnage n'est pas encore un magistrat urbain à part entière et les libertés des sujets du seigneur de Laval restent très mesurées. Il y a cependant une amorce de municipalité qui s'épanouira au XVI^e siècle, en 1587, avec la nomination d'un véritable maire, le « procureur-syndic ».

4 — Le *désenclavement économique* du duché sous les Montforts a des conséquences locales.

Châteaubriant tire profit de la richesse de son arrière-pays. Ses archives seigneuriales enregistrent d'abondantes récoltes de seigle, d'avoine, de froment, d'orge, prennent en compte des « menus blés » dont les fèves et les pois. S'y ajoutent les matières premières d'une industrie textile : le lin réputé pour sa qualité, le chanvre inséparable de toute exploitation, la laine des moutons qui paissent sur les landes. L'étendue des herbages et des friches, les 1000 journaux de parc (à 48 ares 62 le journal), les 135 journaux de prairies humides et les 3870 journaux de taillis et de bois recensés aux portes de l'agglomération, permettent, en outre, aux métayers des Laval de nourrir des troupeaux de porcs et de bovins, quelques chevaux (44).

Peu de contrées ne réunissent autant de richesses naturelles dans un court rayon. Le sous-sol ferrifère, exploité dès la Préhistoire et l'Antiquité (mines de Rougé) est une bénédiction pour la baronnie. Une métallurgie rurale a vu le jour, à l'initiative des seigneurs, des moines et des paysans, dans les silves voisines de Juigné, de Teillay, de Thiouzé en Sion, de la Forêt-Pavée, de Domnèche, d'Araize en Martigné-Ferchaud, de la Meilleraye etc... Une documentation exceptionnelle, des sources comptables, ont permis récemment à une équipe de chercheurs du C.N.R.S. et de l'Université de Paris 1, à J.F. Belhoste et à Cl. Herbaut en particulier, d'élargir le champ de nos connaissances sur l'exploitation minière dans les pays de Châteaubriant et d'Ancenis, de reconstituer, par les textes et l'archéologie (l'examen des scories et des galeries de mines), les activités des communa-

(42) LA BORDERIE, op. cit., pages 180-183.

(43) A.D.L.A. B 12 f.114.

(44) A.D.L.A. f.2,3. On mentionne notamment le pré de Chaisheu (5 journaux), les grands prés de Beauvoirs (60 jx), les prés de l'Isle Gaultier et de la Damoselle (20 jx), les prés d'Erbray (30 jx)...

tés monastiques et rurales de La Meilleraye, de Saint-Malo-de-Teillay, de Sion-les-Mines, de Saint-Sulpice-des-Landes et de Riaillé, de La Poitevinière près d'Ancenis (45). A l'exploitation des schistes ferrugineux et à la petite métallurgie s'associent ou s'ajoutent la construction de moulins industriels, fréquemment signalés dans les châtelainies voisines, l'exploitation des merrains et du combustible, « du bois de feu », produit par des équipes de charbonniers marginalisés, l'extraction d'argile à potier, à la Croix des Landelles au sud de la ville, de sable à l'usage des chantiers et des verriers, de tanin, de « pierre à maczon » et de calcaire à chaux, la coupe régulière de l'osier.

Trois activités sont nées de ces richesses naturelles et de la situation exceptionnelle de Châteaubriant.

L'artisanat y prospère. La métallurgie a pénétré en ville et a laissé un souvenir : une forge rue Saint-Michel, presque en plein centre (46) ! Le textile n'est pas négligeable ; les tissus locaux, les gros draps, les toiles, les serges, bien que de qualité secondaire, sont connus au moins depuis le XIV^e siècle, donnent du travail à quelques « texiers » et « marchans sergers » et trouvent des clients dans la campagne. Mais la principale activité locale reste la tannerie omniprésente. Rien que dans la ville close et dans les faubourgs immédiats, on signale le moulin à tan de « Coaire », les « pouliz » de Pierre Moaison, plusieurs ateliers de tanneurs : ceux de Noyet et du pont Guyllemays dans la ville close, les deux tanneries du faubourg de La Torche, la tannerie « Boullatin » de la Barre (47). Le nom d'un ouvrier du cuir, Jehan Jahet, sort de l'anonymat, fin XV^e siècle (48). La toponymie et les témoignages archéologiques laissent entendre que d'autres professions sont bien représentées. Il existe, en effet, une rue de la Rouerie, un quartier de la « Vennerie » ; l'œuvre de l'enceinte urbaine et du château suppose un corps d'ouvriers du bâtiment, des carriers, des manœuvres et des charretiers.

Ville industrielle dès cette époque, Châteaubriant est également un important centre d'échanges qui ravitaille sa bourgeoisie, le monde rural, et écoule les produits de son « hinterland ».

(45) HERBAUT (Cl.), La métallurgie de la châtelainie de La Poitevinière à travers les comptes de ses revenus, Les forges du pays de Châteaubriant, *Cahiers de l'Inventaire* publié sous la direction de J.F. BELHOSTE, Université de Paris I, 1984 — KERFONE (F.), *Notes sur les minerais de fer de la région de Châteaubriant*, Châteaubriant, 1911.

(46) A.D.L.A. B 2101 (1500) f.4.

(47) A.D.L.A. B 210f. 5 et 5 v. Les « pouliz » désignent soit un poulailler, soit les perches qui servent à faire sécher les peaux ou les étoffes. Beaucoup de tanneries sont signalées avec précision dans les aveux de la première moitié du XVI^e siècle et notamment dans le registre de 1541.

(48) A.D.L.A. B 2101 f.5 v.

Ce rôle est matérialisé par le marché des halles du mercredi et par deux foires déjà anciennes. La principale, dite « *foyre de Béré* » ou de la Sainte-Croix, est mentionnée pour la première fois en 1281, en même temps que le moulin de Choisel. Elle se tenait, le 14 septembre, sur un vaste espace de trois hectares, entre l'enclos du prieuré Saint-Sauveur et la Chère, connu au XVI^e siècle sous le nom de « *Champ Saint-Père* ». On y vendait de tout, surtout des porcs, des bovins, des chevaux et des volailles, de la viande et des graisses, des laitages réputés, du bois d'œuvre, du vin breton et étranger, du cidre, des outils et des véhicules, des produits rares d'importation. Les riches merciers rennais et les gros marchands nantais ou angevins y avaient, sans doute, ici comme ailleurs, des étals ou des facteurs (49). La seconde foire, dite de Saint-Hilaire, en l'honneur d'un évêque du Poitou, s'organisait, au moins depuis 1217, chaque 14 janvier mais son rayonnement est inférieur à la précédente. En dehors de ces temps forts hebdomadaire et saisonnier, il y avait toujours un petit courant commercial animant les halles et les rues voisines, portant sur le vin, les céréales, les légumes, les œufs et les volailles, le beurre des métairies et des « hébergements », les fromages, les poissons des étangs, le bois et le sel dont témoignent, entre autre, les premiers comptes de la fabrique de Saint-Jean-de-Béré cités par Goudé (celui de 1511), les articles consacrés aux bouchers et aux poissonniers dans les aveux et les premiers noms de professionnels rencontrés dans les textes (50).

Châteaubriant est enfin une étape à l'entrée ou à la sortie du duché. Cette activité de transit, intéressante sur le plan commercial, fiscal, humain et politique, est mise en évidence par les recherches récentes de R. Cintré (51). Elle porte principalement sur le sel de l'Océan, acheminé depuis Redon, les céréales quand l'exportation est autorisée, le bois d'œuvre, les pierres, les textiles de qualité, les animaux de boucherie et de trait, les épices et les « quincailleries », etc... Ce trafic, longtemps méconnu, difficile à chiffrer, est attesté ici, indirectement par la présence de « *salorges* » ou entrepôts de sel, celle de Guillaume Baultanus par exemple, de celliers à vin près du Champ de Foire, de postes de péages, d'auberges où descendent les rouliers, voire même... de notaires et d'hommes de loi (52).

Une ville à multiples facettes, telle se présente Châteaubriant au XV^e siècle. Le paysage urbain s'en ressent tout naturellement.

(49) BOUVÉ (Ch.), *La foire de Béré, dix siècles d'histoire*, Châteaubriant 1986, textes publiés. La foire de Béré existe toujours et se déroule le second week-end de septembre. C'est une des plus importantes manifestations commerciales du département.

(50) GOUDÉ (abbé Ch.), op. cit., p. 160, 365-369.

(51) CINTRÉ (R.), *Les marches*, op. cit., op. cit., p.

(52) A.D.L.A. B 2101 (1500) f.6, B 2101 (1541) f.13.

II — Le profil d'une bourgade médiévale

Avec le Moyen Age finissant s'esquissent les grands traits de la physionomie urbaine, valables pour plusieurs siècles. Quand on relit la description de la ville que fait, pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, A. de La Borderie, on a l'impression d'un temps figé depuis des lustres, de vivre encore à l'époque des Montforts : « *Nonchalamment couché au bord de sa petite rivière, Châteaubriant montre encore au voyageur quelques pans de murs frangés et noircis, quelques tours tronquées et une dernière porte de ville, qui suffisent pour indiquer clairement la ligne d'enceinte de ses vieux remparts. En dehors de cette ligne, sur les anciens fossés, aujourd'hui comblés, verdoie une riante avenue d'ormeaux ; en dedans, des rues étroites sont bordées de maisons pressées, enfumées, qui lèvent avec orgueil leurs pignons aigus sur la voie publique ; c'est la ville close du XV^e siècle. Au-dessus, comme un guerrier debout encore, quoique mutilé, se dresse et domine le double château : le vieux d'abord, baignant dans l'étang de la Torche le pied de son donjon fier et ruiné ; puis l'élégant palais bâti par Jean de Laval, avec ses beaux escaliers, sa curieuse galerie, ses sveltes tourelles, tout empreint de cette grâce somptueuse et recherchée où se plaît l'art du XVI^e siècle : un brillant courtisan de François I^{er} à côté d'un rude baron de l'âge féodal* » (53).

Trois éléments de l'agglomération retiendront plus précisément notre attention : les défenses avec l'enceinte et le château, le patrimoine monumental, les rues et les quartiers intra et extra-muros.

1 — *Le dispositif défensif* définit la ville médiévale.

L'enceinte proprement dite, la « *cloison* » comme on disait à l'époque, occupe une place de choix tant dans le paysage urbain que dans les préoccupations quotidiennes des citadins. Il suffit d'évoquer les fréquentes allusions aux murailles rencontrées dans les textes de l'époque, dans les récits postérieurs, de suivre leur tracé encore apparent sur le plan cadastral de 1832 et d'autres mappes plus récentes ou même de repérer, au hasard d'une promenade dans les rues, les quelques vestiges qui ont survécu aux destructions (54). Les premiers aveux précisent que le « *chastel et ville o (avec) leurs clostures et appartenances* » (dépendances) couvrent la superficie de cinquante journaux de terre, soit l'équivalent de 24 hectares (55).

(53) LA BORDERIE (A. de), Châteaubriant, ses archives, ses institutions, op. cit.

(54) On peut voir encore quelques vestiges des anciens remparts rue Pasteur, près de la Porte Neuve.

(55) A.D.L.A. B 2101 f.1 v (aveu de 1500). On retrouve ce total de 50 journaux dans les autres documents du XVI^e siècle.

L'enceinte que Dubuisson-Aubenay et Ogée ont vue encore « *presque intacte* » aux XVII^e et XVIII^e siècles (56) dessinait, grosso modo, un quadrilatère, baigné par les eaux de la Chère au nord, du Rolard au sud et par de « *chétifs fossés* » ou des marécages ailleurs. Derrière ces défenses naturelles, bien exploitées, plusieurs tours de flanquement surveillaient les angles ou interrompaient l'alignement des courtines : la tour Lebat au nord, les tours du Moulin, du Palierne et du Four à Ban à l'ouest, l'ancêtre de la tour de la Porte Neuve (ouverte en 1570) et la tour de la Poterne au sud. On retrouve sans difficulté l'emplacement des trois principales entrées, des passages voûtés pour charrettes et piétons, encadrés de bastions semi-circulaires, conduisant aux principaux faubourgs. Il s'agissait alors de la porte de Couéré, supprimée en 1824, donnant accès à Béré et au chemin de Rennes ou de Nantes, de la porte de la Torche avec ses tours de la Poudrière et du Moulin en direction de l'étang du même nom et du chemin de Vitré ou de La Guerche, de la porte Saint-Michel, aux abords du château, détruite en 1838, tournée vers Angers et les pays de la Loire. Deux poternes mènent au château et à la campagne, au sud. Autant que nous puissions en juger, les tours sont tantôt circulaires, tantôt ouvertes à la gorge ; l'une d'elles, face au Champ de Foire, tranche avec l'ordinaire et est qualifiée, dans les aveux, de « *Grosse Tour* » (57). La forme en fer à cheval de la tour du Four, à l'angle sud-ouest, semble indiquer une tour d'artillerie et trahit une œuvre de la seconde moitié du XV^e siècle (58). Malgré l'effort entrepris, les enquêtes du temps de François II et l'épisode du siège de 1488 dont nous reparlerons montrent que la protection était loin d'être assurée. Châteaubriant n'avait que l'apparence d'une place forte !

La *forteresse* du Moyen Age, le « *Vieux Château* » par opposition au Château-Neuf élevé au XVI^e siècle, était sans doute plus efficace. Tout a été dit sur cette belle résidence divisée en deux. Les pages de J. Chapron et de F.Ch. James, restent irremplacées (59). Nous nous en tiendrons à quelques idées générales permettant de souligner la place exceptionnelle qu'occupe, dans le duché, ce témoin de l'architecture militaire médiévale. L'ensemble, situé sur un promontoire légèrement escarpé, baigné par les eaux de la Chère, du Rolard et de l'étang de la Torche, a une disposition triangulaire

(56) DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne de 1636*, tome I, Rennes 1898, page 5 — OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Rennes 1843, page 169.

(57) A.D.L.A. 2101 avenue de 1541 f. 13 v.

(58) GRAND (R.), *L'architecture militaire en Bretagne jusqu'à Vauban*, *Bulletin Monumental*, tome CIX, 1951, pages 375 et suivantes.

(59) CHAPRON (J.), *Le château de Châteaubriant*, Ch. 1930 — JAMES (Fr.Ch.), *Le château de Châteaubriant*, in *Congrès archéologique de France*, 126^e session, Haute-Bretagne, 1968, pages 304 à 340.

qui rappelle d'autres chefs d'œuvre armoricains contemporains : Fougères, Josselin et surtout Vitré, également propriété des Laval. Il couvrait alors presque quatre hectares avec ses dépendances comprises dans un immense bayle (60), occupé plus tard par le château de la Renaissance. On imagine la foule qui pouvait se presser, certains jours, dans les jardins et dans les vastes cours, les gardes, les officiers et les serviteurs entrant et sortant du logis principal, des bâtiments annexes, de la chapelle, de l'auditoire de justice, des cuisines, des écuries...

Ici comme ailleurs, les maçons ont surtout utilisé, par souci d'économie, les transports de produits pondéreux étant très coûteux à cette époque, les matériaux qu'ils avaient sous la main, extraits d'innombrables petites carrières périphériques (61). Le gros œuvre est en différentes variétés de grès : grès ordinaires, grès ferrugineux, psammite... Le schiste compact est réservé aux embrasures des portes et des fenêtres, aux marches des escaliers, aux seuils des entrées. Le tuffeau saumurois fait quelques apparitions et sa présence trahit les contacts noués avec la province voisine et le Val de Loire.

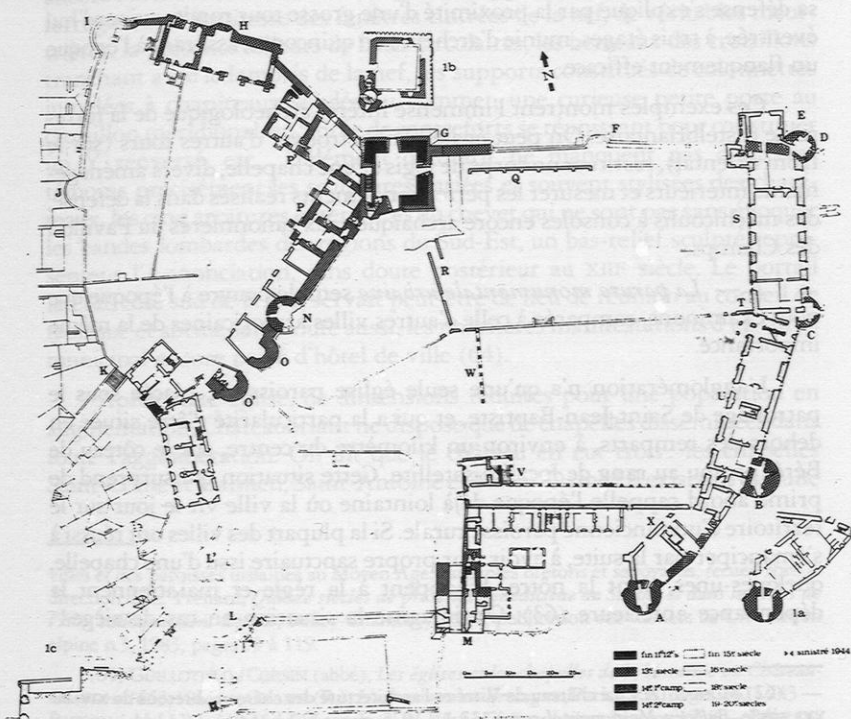
De l'ensemble médiéval se dégagent des éléments remarquables. Le robuste donjon carré, à l'angle nord-est, en est un. Il a été presque totalement restauré, au XIV^{ème}-début XV^{ème} siècle, sur des bases anciennes, pouvant remonter au tout début de l'époque féodale. C'est une bâtisse imposante, de 18 m de côté, aux murs épais de 3,50 m à la base et de 2,50 m au niveau du chemin de ronde que surmontent les ruines d'un étage en retrait. Plusieurs témoignages dont un dessin de 1672 attestent l'existence d'un toit pyramidal surmonté d'un clocheton et d'un appentis. A l'intérieur, on note la présence de vastes salles carrées, d'escaliers à vis logés dans un angle.

Les portes sont également fort intéressantes. L'accès à l'ancien bayle se fait, sur le front méridional, par un passage à travers une tour saillante quadrangulaire, de 16 m sur 11, appelée, par la suite, « le Pavillon des Champs ». Contrairement à ce qui se faisait habituellement, le couloir voûté relie les plus petits côtés du rectangle, dans le sens de la longueur. Il faut chercher l'explication de ce curieux agencement dans la structure de l'ouvrage fortifié, formé de deux parties accolées, la plus ancienne à l'arrière attribuée au XIV^{ème} siècle, la plus récente en avant, face au pont et à la ville,

(60) Le bayle ou basse-cour de l'ancien château contenait des dépendances. Sa vaste étendue permit l'extension de la forteresse et sa transformation en véritable palais de la Renaissance.

(61) LEGUAY (J.P.), L'approvisionnement des chantiers bretons en matériaux de construction aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, colloque, "Pierre et métal", de l'Université de Paris I, juin 1962", Actes parus à Paris en 1985, pages 27 à 79.

datée de la fin du XV^e siècle. Les différences se remarquent aisément. La voûte est en plein cintre dans sa section la plus vieille, brisée ensuite et un peu plus large. Les murs n'ont pas la même épaisseur et la même finition et la ligne de mâchicoulis s'interrompt brutalement. Une poterne, aujourd'hui murée, s'ouvre à côté de l'entrée principale réservée aux chevaux et aux voitures. Des corps de garde, des logements, des latrines même rendent cet ensemble parfaitement habitable. Deux casemates d'artillerie montrent l'adaptation de l'ouvrage à l'usage de la couleuvrine. Ces portes-couloirs, aménagées dans des tours rondes ou carrées, ne sont pas rares en Armorique, témoins les exemples de Fougères, de Clisson, de Dinan... ou l'ancienne porte aux Foulons de Rennes reconstituée à partir des devis et des comptes des miseurs ; mais la présente est sans doute la plus surprenante.



Plan du château de Châteaubriant par F.C. James (extrait du Congrès Archéologique de France, 1968).

D'une toute autre structure est le *châtelet*, pièce maîtresse de la façade de l'ancien château. C'est une de ces constructions de prestige d'une force architecturale exceptionnelle où, pour reprendre une formule d'A. Mussat, « *au-delà des nécessités militaires, se dégage une symbolique de la puissance rarement aussi directement traduite dans les grandes forteresses bretonnes* » (62). Ce monument est constitué de deux tours, hautes de 25 m, au fruit prononcé, encadrant une unique entrée, en arc brisé, percée dans une étroite courtine. Les murs sont en moëllons de grès armoricains mais sont interrompus à deux reprises par un chaînage d'assises régulières en schiste, conçu pour soulager le poids de la maçonnerie. Ils sont percés par de petites fenêtres encadrées de tuffeau et bordées d'un boudin mouluré. Les consoles des mâchicoulis sont étroites et encore irrégulières. Le dernier étage n'offre plus à l'œil que la vision de murs informes, privés de toiture. On pense que ces bastions comportaient intérieurement quatre étages planchéiés, à raison d'une pièce polygonale chauffée et éclairée à chaque niveau. La porte ne semble pas avoir comporté de pont-levis ; mais la faiblesse toute relative de sa défense s'explique par la proximité d'une grosse tour ronde, aujourd'hui éventrée, à trois étages, munie d'archères en quinconce, assurant à l'époque un flanquement efficace.

Ces exemples montrent l'immense intérêt archéologique de la forteresse castelbriantaise. On peut également retrouver d'autres tours (sur le front oriental), restituer un corps de logis et une chapelle, divers aménagements intérieurs et mesurer les perfectionnements réalisés dans la défense, des mâchicoulis à consoles encore archaïques aux canonnières du Pavillon des Champs.

2 — *La parure monumentale urbaine* semble pauvre à l'époque que nous examinons, comparée à celle d'autres villes armoricaines de la même importance.

L'agglomération n'a qu'une seule église paroissiale, placée sous le patronage de Saint-Jean-Baptiste, et qui a la particularité d'être située en dehors des remparts, à environ un kilomètre du centre, sur le coteau de Béré, promu au rang de localité-satellite. Cette situation qui surprend de prime abord rappelle l'époque déjà lointaine où la ville vit le jour sur le territoire d'une ancienne paroisse rurale. Si la plupart des villes ont réussi à s'émanciper par la suite, à avoir leur propre sanctuaire issu d'une chapelle, quelques-unes, dont la nôtre, échappent à la règle et maintiennent la dépendance antérieure (63). On imagine la situation en cas de siège !

(62) MUSSAT (A.), Le château de Vitré et l'architecture des châteaux bretons du XIV^e au XVI^e siècle, *Bulletin Monumental*, tome 133-11, 1975, pages 132 à 164.

(63) Nous avons développé le problème complexe de la formation des paroisses urbaines dans un article : le rôle des moines bénédictins dans la formation et le développement des

L'église Saint-Jean-de-Béré, unie au prieuré voisin de Saint-Sauveur (1040), dépendant de la grande abbaye tourangelles de Marmoutier, offre un plan simple, très répandu dans l'Ouest armoricain. Plusieurs notices, dont celles de J.B. Brusso et de R. Grand dans son volume sur l'Art roman, en donnent une excellente description (64). Derrière une façade romane, encadrée par des contreforts d'angle, surmontée d'un pignon triangulaire et franchie par une porte à double voussure se succèdent une nef sans bas côtés, un transept à deux croisillons munis d'absidioles, une croisée délimitée par quatre grandes arcades, en tiers-point et à triple voussure, supportant alors une coupole octogonale à trompes et jadis une tour lanterne, et pour finir une abside semi-circulaire en cul-de-four. On hésite à dater les périodes de construction de cette croix latine classique ; certains ont avancé le XI^e siècle pour le chœur et une partie du transept, le XII^e siècle, voir même le début XIII^e siècle pour le chœur et la tour lanterne... à moins que ce ne soit l'inverse, le vaisseau d'abord, le chœur ensuite ! le visiteur remarquera encore l'archaïsme néanmoins soigné de l'appareil fait de grès armoricains ferrugineux, l'étroitesse des fenêtres cintrées de la nef, de véritables meurtrières, la présence ailleurs de baies circulaires, les berceaux des croisillons tranchant avec le lambris de la nef, les supports constitués de colonnettes jumelées à chapiteaux soudés au sommet, une curieuse petite porte au croisillon méridional, encadrée de contreforts se réunissant pour constituer un Y renversé, etc... L'élément décoratif ne manquent pas d'intérêt ; témoins précisément les sculptures variées et souvent stylisées des chapiteaux, les cinq arcatures extérieures du chevet qui ne sont pas sans évoquer les bandes lombardes des régions du Sud-Est, un bas-relief sculpté représentent l'Annonciation, sans doute postérieur au XIII^e siècle. Le portail latéral, côté sud de la nef, servait peut-être de lieu de réunion au conseil de fabrique et abrita, sans doute aussi, les premières manifestations d'un corps municipal encore privé d'hôtel de ville (64).

Après cette église, de dimensions réduites pour une population en augmentation, Châteaubriant ne dispose que de chapelles disséminées dans toute l'agglomération. On dit que le château en eut trois : les chapelles Saint-Côme et Damien, Saint-Antoine et Notre-Dame ! Il existait aussi une

villes et des paroisses urbaines au Moyen Age, exemples bretons et savoyards, recueil sous la direction de L. Trénard, *Quinze siècles de présence bénédictine en Savoie et dans les Pays de l'Ain, colloque saint Benoît*, Belley-Chambéry, 1981, publication des Cahiers de Civilisation alpine n.3, 1983, pages 59 à 119.

(64) GUILLLOTIN DE CORSIN (abbé), *Les églises et les chapelles de la baronnie en Châteaubriant en 1663, 1866* — GRAND (R.), *L'art roman en Bretagne*, Paris 1958, pages 240 à 243 — RUSSON (abbé J.B.), *L'église de Saint-Jean-de-Béré à Châteaubriant*, Nantes 1938 — BERRANGER (H. de), Châteaubriant, dans le *Dictionnaire des Églises de France*, tome IV A, Bretagne, Robert Laffont, 1968, article sur Châteaubriant IV a 17 et 18 — MUSSAT (A.), *Arts et cultures de Bretagne*, Paris 1979.

chapelle Saint-Nicolas, autrement dite Notre-Dame, intra-muros, alors en mauvais état et bientôt restaurée (vers 1540), une chapelle Saint-André, route de Rennes, attribuée, selon la tradition, aux lépreux, une chapelle Saint-Sébastien dite « au duc », car elle fut fondée en 1460 par François II et agrémentée de fort beaux vitraux (disparue en 1818), une chapelle Saint-Mathurin dite de « la Moralais » près de Béré, une chapelle Saint-Vincent... sans compter celles des prieurés et des Trinitaires. Cette poussière de petits édifices culturels, plutôt mal entretenus à la fin du Moyen Age, n'est pas particulière à cette ville et répond à une forme de piété et à des préoccupations communes à cette époque (65)...

La vie régulière s'incarne dans un couvent de Trinitaires et dans deux petits prieurés : Saint-Sauveur-de-Béré déjà signalé au voisinage de l'église Saint-Jean et Saint-Michel-des-Monts, dépendant de l'abbaye de Redon, fondé par Geoffroy II en 1204 « *au joignant du parc* » pour servir de lieu d'inhumation à la famille baronnale. Autant dire que ces établissements n'ont guère laissé de souvenirs marquants dans les archives de la ville, du moins au Moyen Age. Même la communauté des Augustins de l'ordre de la Très Sainte Trinité, chargée officiellement du rachat et de la rédemption des captifs chrétiens tombés aux mains des Musulmans mais, de façon plus commune de la distribution de secours aux pauvres, échappe à la curiosité des chercheurs. On sait seulement que ces religieux ont été installés et dotés en 1262 par un ancien croisé, Geoffroy IV de Châteaubriant qui entendait, par ce geste, témoigner sa reconnaissance aux frères trinitaires après plusieurs années de captivité au Moyen Orient et sa libération sur leur intervention. L'établissement reçut une rente annuelle de 200 livres, assise sur les recettes de deux forges forestières puis quelques terres. L'une d'elles constituée en métairie à Choisel fut d'ailleurs source de conflit avec les paroissiens de Béré qui refusaient de la faire bénéficier d'une remise de fouage (66).

En dehors des édifices réservés au culte, aucun autre bâtiment collectif n'a retenu l'attention particulière des contemporains, pas même la cohue ou halles, près de la Grande Rue, un bâtiment formé d'une salle centrale et d'ailes en forme de bas-côtés, protégées par un vaste toit à coyaux sur charpente et poteaux en bois. Un puits et sa fontaine, unique point d'eau

(65) RAPP (F.), *L'église et la vie religieuse en Occident à la fin du Moyen Age*, collection Nouvelle Cléo n.25, Paris P.U.F. 1971, p. 154, 305, 317.

(66) MARTIN (H.), *Les ordres mendiants en Bretagne*, Paris-Rennes 1975, pages 13, 178, 266, 403. Rappelons que l'ordre de la Très Sainte Trinité, soumis à la règle de saint Augustin, fut fondé en 1198 dans le diocèse de Meaux à Cerfroid, par Jean de Martha et l'ermite Félix de Valois ; il eut bientôt 800 maisons, réparties en 13 provinces. Au xv^e siècle, le siège de l'ordre fut transféré de Cerfroid à Paris, au couvent de Saint-Mathurin où il connait encore un grand succès. Dom Morice Preuves I, 985-986. — A.D.L.A. H 474.

collectif dans la ville close se trouvaient à côté, place de la pompe. Les textes se bornent à signaler l'existence d'une « maison de la ville » où s'activait une forge, rue Saint-Michel (67), d'une école réservée dès 1222 à une minorité d'enfants de milieux aisés (68), d'un poids et d'un four publics, de deux petits hôpitaux, Saint-Antoine rue de la Régale et l'hospice de la Trinité, et d'une léproserie Saint-André à la périphérie, route de Rennes (69).

3 — *Le paysage urbain* peut être reconstitué en confrontant les aveux et les premiers plans, celui de Demelon (1814) et celui de 1832. Le plan de la ville close est d'une grande simplicité qui convient à une bourgade de 236 maisons en 1490 et, selon toute vraisemblance, de 1000 à 1100 habitants. Le centre urbain est traversé d'ouest en est par une rue principale qui, de la porte de Saint-Jean-de-Béré, dite encore de « Coairé » ou de « Coyre », conduit par une bretelle soit à la poterne du château, soit à la porte Saint-Michel au sud-est. C'est la « Grant Rue », le prolongement intra-muros du chemin de Rennes à Angers, le seul dégagement digne de ce nom, emprunté sans trop de problèmes par les charettes et les chariots. On l'appelle aussi, sur une partie de son parcours, la « rue de Coairé », terme qui a donné lieu à toutes sortes d'interprétations. La Grande Rue dessert, un instant, le quartier des halles, véritable centre de gravité de la localité. Comme dans d'autres villes médiévales, de structure voisine (Redon), il existe là aussi une voie sensiblement parallèle, la *Basse Rue* devenue rue Basse, un boyau étroit et sinueux qui rejoint un coude de l'artère principale près de la porte de Couéré en venant du faubourg et de la Porte de la Torche et après avoir, lui aussi rencontré la cohue. L'essentiel est dit avec ces deux artères. Les autres dégagements sont, à l'exception de la rue « *Quatreuuffs* » (sic) ou de Quatre Oeufs, orientés nord-sud, relient les précédentes ou rejoignent les tours et les courtines. Les aveux parlent, à leur propos, de rue de la Régalle de Saint-Michel ou de Rigalles aboutissant à la porte de la Torche, de rue de la Torche, de rue Saint-Michel (70)... Beaucoup de ruelles, de « ruettes » (il existe d'ailleurs une rue de la Ruelle) et d'allées restent anonymes ou portent des noms de propriétaires riverains, plus précisément celles qui voisinent l'église Saint-Nicolas ou la Cohue. Les places sont étroites, de simples carrefours, comme la place de la fontaine ou de la pompe près des halles et le parvis de la chapelle Saint-Nicolas. Château-

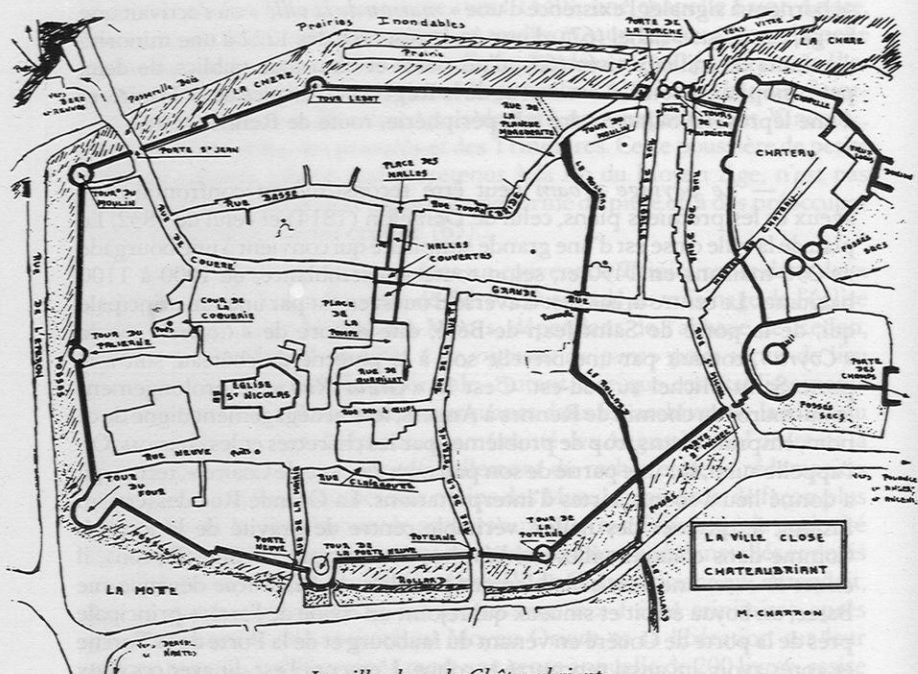
(67) A.D.L.A. B 2101 (1500) f.4. L'expression « maison de la ville » ne doit pas être prise dans le sens de la mairie.

(68) MAITRE (L.), *L'instruction publique dans les villes et les campagnes du comté nantais avant 1789*, Nantes 1882, p. 36 — GOUDY (Ch.), *Châteaubriant*, op. cit., p. 425.

(69) MAITRE (L.), *L'assistance publique en Loire-Atlantique avant 1789*, Nantes 1880, page 112, 176.

(70) A.D.L.A. B 2101 f. 4 à 9.

Plan dessiné par M. CHARRON



La ville close de Châteaubriant

briant ne devait échapper ni à la prosmicité, ni à la saleté, ni aux encombrements. Il faut d'ailleurs attendre le milieu du XVI^e siècle pour trouver les premières allusions à des pavés (71). Un siècle et demi plus tard, le voyageur Dubuisson-Aubenay parle toujours « d'un bourg sale et dés-agréable » (72). La lecture attentive des archives de la fin du Moyen Age et du XVI^e siècle laisse l'impression d'un tissu urbain inachevé, encore très lâche. La plupart des habitations disposent, sans mal, de cours et de jardins qui rejoignent la ligne de remparts. Même les immeubles de la « Grand Rue » et de la « rue de Coyre » n'en sont pas privés et on observe la présence, en plein centre, de « *gastes* » (terrains vagues ou maisons abandonnées ?) et de « *d'étables* », en fait des écuries. Cette allure de gros village s'accroît encore en Basse-rue et dans les autres ruelles où « *appentis* », celliers, « *fenneries* », « *gastes* », « *estables* » se généralisent. Pourtant, des

(71) Les aveux de 1541 et de 1560 parlent souvent de « rue et pavé ». L'expression pourrait suggérer que certaines sections ont été régulièrement entretenues depuis la fin du Moyen Age.

(72) DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraires op. cit.*, p. 5.

habitations commencent à s'individualiser, à trancher de l'ordinaire par leur aisance, leur décoration, leur situation : la « *maison du lyon d'or* », une auberge avec son enseigne, connue aux siècles suivants, sise au 14 de la rue de Couéré, une « *chambre estante sur postz* » ou une avancée sur piliers, des logements agglutinés aux portes, aux tours et à la cohue, des maisons en torchis ou à pans de bois, à étage en encorbellement, d'allure typiquement médiévale. De vieilles cartes postales restituent ce passé et des restes de maisons anciennes, difficiles à dater, se remarquent au hasard d'une promenade dans les rues : la maison de l'Ange, rue de Couéré, où vécut la mère de Victor Hugo, Sophie Trébuchet par exemple (73).

Cette ruralité se retrouve, à plus forte raison, dans les *faubourgs-rue* qui se réduisent à des alignements de maisons le long des grands axes sortant de la ville. Les portes à peine franchies, le voyageur découvre en effet, très vite, les fermes et les labours, les prairies, des étangs, des landes et des marécages. Les aveux distinguent, soigneusement, plusieurs quartiers périphériques en fonction de la levée des impôts. Le faubourg Saint-Michel au sud-ouest, en direction de Pouancé et des Pays de la Loire, s'urbanise peu à peu, même si les jardins, les prés et les « hébergements » demeurent majoritaires. Un détail ne trompe pas sur l'évolution en cours ; les ruelles et les venelles commencent à prendre une identité au XVI^e siècle : la venelle (de) Perrin Herreulle ou Herculle, le chemin de la fontaine de « Chescheu », la rue de la Quenillière (pour Guenillière). Des propriétés de la noblesse et de la haute bourgeoisie ont encore assez d'espace pour s'étendre, celle de « noble homme Michel de la Chapelle » ou de Maître James de Boaysagnes dans les années 1520-1530. Les secteurs de la Vannerie et du « *Champ de Foyre* » renferment surtout des jardins ; mais on y rencontre aussi une « *maison des sallorges* », un « *grant celier* », deux appellations qui suggèrent l'entrepôt de sel et le négoce du vin, et surtout le couvent de la Trinité, dirigé par un « ministre ». Le s faubourg s (sic) de la Torche, à la sortie nord-est se résumant, malgré l'emploi du pluriel, à deux tanneries et aux « *vieilles pêcheries* » de l'étang ! Gageons que les documents sont très incomplets de ce côté. Viennent ensuite, dans l'ordre de description, les quartiers périphériques de Bour Gérard (Bourg-Gérard) et de la Barre, au sud-sud-ouest, avec toujours prédominance des « hébergements » ruraux, des prés et des jardins, une fontaine et une venelle voisine dite du Jarp ou du Jarx, une tannerie d'un certain Bouttalin, et le grand « chemin nantoy » tout proche. Les aveux finissent par les « *forbours de Coyre* », au nord-ouest, offrant toujours la même physionomie rurale.

Car il n'y a pas dans ces secteurs de véritables rues bordées d'alignements d'habitations, de boutiques et d'ateliers, sauf peut-être à la sortie de la porte Saint-Michel et dans la « *rue de Coyre* » extra-muros. Les noms de la

(73) A.D.L.A. B 2101 (1541) f.8, 9, 10 v. 12.

Vannerie au sud-est, de la Barre... évoquent encore des hameaux sur le point d'être gagnés par l'espace urbain (74). Si on prend le faubourg Saint-Michel, apparemment le plus urbanisé et où un dénombrement est possible en 1541, nous y rencontrons onze maisons, une quinzaine de jardins, quatre hébergements, un pré, des terres de labour, une gaste. C'est significatif.

L'impression dominante à l'examen de nos sources est celle d'une bourgade encore très rurale, plutôt somnolente, réveillée le mercredi, jour de marché, à chaque grande foire, à l'occasion des principales manifestations religieuses ou encore lors d'un séjour prolongé de la cour baronnale. Un épisode dramatique allait momentanément tout faire basculer : le siège de 1488...

III — Un siège en guise de conclusion

Nous avons laissé les troupes françaises de Louis de La Trémoille aux portes du duché. Le mardi 15 avril 1488, à midi, débute le siège de Châteaubriant.

La lutte est inégale. D'un côté se présentent 12 000 hommes résolus, d'excellents mercenaires suisses, bien équipés, disposant de pièces d'artillerie efficaces, dirigés par un capitaine jeune et énergique qui a déjà fait ses preuves, l'année précédente. De l'autre, essaient de se défendre 1200 Bretons et Gascons, une poignée de Castelbriantais, sous les ordres d'Odet d'Aydie, sénéchal de Carcassonne, passé au service de François II, et de Gilles de Condest, responsable de la forteresse (75). Certes, les assiégés ne sont pas totalement démunis puisqu'ils ont fait rentrer dans la place « grand nombre de lars, farines, vins et autres vivres et aussi seiff pour chandelle, cyre, lanternes, pallais, pics, piez de chèvre, du trait de vireton, du fil pour faire cordes d'arbalestres » (76). Les autres villes bretonnes sont invitées à collaborer ; les miseurs de Rennes, Laurens Pares et Vincent Le Vallays, ont été sommés par le duc de fournir à leur collègue, Jehan Gendron, pour 40 livres 8 sous de matériel de guerre : 32 douzaines de viretons ferrés (des flèches), 25 livres-poids de fil d'arbalète, du suif (76). Des canons, en nombre indéterminé, ont été braqués aux bons endroits pour permettre le tir rasant et le tir plongeant, au ras des douves ou du haut des tours.

(74) A.D.L.A. B 2101 (1500), f. 6v-9.

(75) LA BORDERIE (A. de), POCQUET (B.), Histoire de la Bretagne, op. cit., tome IV, page 544 — LABANDE-MAILFERT (Y.), Charles VIII et son milieu, Paris 1975, page 75 — GOUDÉ (Ch.), Châteaubriant, op. cit., p. 213.

(76) Archives municipales de Rennes, 12 avril 1488, texte communiqué par R. Cintré.

Mais l'artillerie française est plus forte et fait vite de terribles ravages, d'énormes brèches dans les murailles construites à la hâte, en matériaux friables. Malgré le courage de la garnison qui repousse quatre ou cinq assauts et fait « *moult grande occision de gens* » (Alain Bouchart), l'issue est inévitable. La résistance prend fin, le 23 avril 1488, par une capitulation honorable qui épargne la ville et la garnison (77).

Les huit jours de combat ont été, malheureusement, une catastrophe pour notre ville. Des pans entiers des murs de la ville et du château, le donjon, la grosse tour voisine ont été éventrés. Sans doute, d'Argentré a-t-il exagéré en écrivant que « *les Franczoys ont abrasé, desmoly et abatu la ville et chasteau de Châteaubriant* ». Mais il y a eu effectivement un début de démantèlement que prouvent les textes et l'archéologie (78). Les citadins et leurs voisins de Béré connaissent, pour des années, « *la grans povreté, deppopulation, brullemens, de maisons et indigences de biens* » (79).

La vie reprend peu à peu avec l'aide des autorités, de la duchesse Anne qui accorde des exonérations d'impôt aux paroissiens et cent mille écus d'indemnité à la dame de Châteaubriant. Françoise de Dinan et ses descendants entreprennent d'ailleurs très vite la reconstruction de leur résidence. On allait bientôt voir surgir le chantier du « palais » de la Renaissance (80). Quelques familles bourgeoises semblent avoir recouvré leur bien-être d'antan et les activités artisanales et commerciales ont repris quand les aveux du début du XVI^e siècle sont dressés (81). Une nouvelle page de l'histoire locale commence.

J.P. LEGUAY

Professeur à l'Université de Rouen
Haute-Normandie - membre du G.R.H.I.S.

(77) BOUCHART (Al.), *Grandes Croniques*, f. 238 v. — D'ARGENTRÉ (Bertrand), *Histoire de Bretagne*, Paris 1588 f. 757.

(78) JAMES (Fr. Ch.), *Le château de Châteaubriant*, pages 306-307. L'auteur cite B. d'Argentré et des lettres de Charles VIII — R. CINTRÉ, op. cit., page

(79) LA BORDERIE (A. de), *Châteaubriant...* pages 175-177, lettre de la duchesse Anne du 15 novembre 1490, citée aussi par le comte Bertrand de Broussillon, *Cartulaire n.2036* et dans l'histoire de l'abbé GOUDÉ, p. 502-503.

(80) JAMES (Fr. Ch.), *Le château de Châteaubriant*, op. cit., pages 307-307, 326-340. Une partie des travaux du château de la Renaissance était terminée en 1537-1538.

(81) Plusieurs noms de familles bourgeoises font leur apparition dans les aveux mais leurs professions ne sont pas souvent indiquées. Les plus riches se nomment en 1500 :

— Grande Rue : les Guymonet, les Moaison, les Jahu, les Jahet (tanneurs), les Baultanus (marchands de sel), les Dauffay, les Frain, les Eveillart...

— Saint-Michel : les Le Pele, les Duval, les Hereulle, les Marchant, les Bordier...

— rue de Quatre Oeufs : dom James Boaissones, les Garnier, les Malherbe, les Aulbin, les Précé...

— Au Champ de Foire : dom Jacques Pousse, les Riallen, les Poullain, les Montboutier, les Martin...